

**SÉANCE DU 21 mars 2026**

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice.....	11
Présents.....	10
Votants.....	10
Pour.....	10
Contre.....	00
Abstentions.....	00

Date de convocation :

**16/03/2026**

**N° 2026-2103-15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de LIZIÈRES dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Maëva JOFFRE, Maire.

**PRÉSENTS :** MM. COUTEAU Patricia, FLEUROT Mylène, HASBROUCQ Alexandre, JAUBOIS Philippe, JOFFRE Maëva, LONDEIX Céline, PELLETIER Matthieu, PION Emmanuel, RICHEFORT Aurélie, TIXIER Yves

**EXCUSEE :** Mme CHARTRAIN Delphine

M. JAUBOIS Philippe a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : élection des adjoints**

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de dix minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

À l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	10
f. Majorité absolue .....	6

Accusé de réception en préfecture  
023-212311104-20260321-2126-2103-15-DE  
Date de réception préfecture : 07/04/2026



**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)**

RECHERCHER LE N° DE LA DÉLIBÉRATION

N° de la délibération :  
Date de la séance :  
N° de la page :  
N° de la page :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel PION .....	10	dix
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Emmanuel PION.

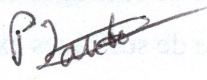
*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr); et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*

À Lizières, le 21 mars 2026

**Le Maire**  
  
**Maëva JOFFRE**



**Le secrétaire de séance**  
  
**Philippe JAUBOIS**

Accusé de réception en préfecture  
023-21231104-20260321-2126-2103-15-DE  
Date de réception préfecture : 07/04/2026